



## Compte rendu CAPD du mardi 2 juin 2015



Suite à la déclaration commune SUD éducation/ SNUipp FSU (voir pièce jointe) l'Inspectrice d'académie s'est engagée à transmettre le courrier au préfet de région et au recteur concernant la situation des élèves de familles sans papier.

Le SNUipp a redemandé que le choix en direct soit rétabli pour les phases ultérieures du mouvement. L'administration s'y oppose.

Concernant la multiplicité des postes à profil, le SNUipp a réitéré son opposition à ce type de nomination : l'administration affirme que ces postes exigent des compétences particulières qui justifieraient ce type de recrutement.

Le SNUipp a rappelé son attachement à l'avancement de tous au rythme le plus rapide.

### **PACD**

Nous avons constaté une augmentation inquiétante des demandes de poste adapté qui est révélatrice de souffrance au travail.

- 10 accordés, au niveau départemental, au lieu de 9 l'année dernière (21 PACD au niveau académique).
- 3 maintiens
- 7 entrées
- 1 sortie de PACD (au bout de 3 ans).
- 3 demandes annulées en cours de procédure
- 4 avis défavorables pour maintien en PACD. Les solutions proposées: congés maladie, mutation ou maintien sur poste.
- 6 avis défavorables pour les entrées en PACD.

Le SNUipp-FSU s'était opposé au changement de règle concernant la perte du poste en PACD et constate un nombre trop restreint de PACD.

### **Congé de formation professionnelle**

Rappel des règles : un seul congé par enseignant ne peut être accordé au cours de la carrière, le plus souvent sur 12 mois. Sont prises en compte l'AGS et les demandes antérieures (au maximum 3 demandes donc 9 pts).

Cette année, sur 20 demandes 5 départs sont accordés.

Pour le SNUipp-FSU, c'est insuffisant. Il faut revoir la règle des 12 mois et accorder le nombre de mois nécessaires, pas plus. L'Inspectrice d'académie propose de revoir les règles au moment de l'étude des règles des congés formation professionnelle.

### **Liste d'aptitude d'accès au corps des PE**

Rappel des règles: 5 ans de services effectifs. Sont pris en compte : l'ancienneté + la note pédagogique X 2 + les diplômes universitaires + les titres professionnels + l'affectation en éducation prioritaire (année en cours) + la direction d'école (année en cours).

6 demandes recevables. Contingent de 6 possibilités, par liste d'aptitude.

3 instituteurs ont eu le concours PE.

32 instituteurs encore dans le Puy de Dôme (en activité ou autre).

### **1<sup>ère</sup> phase du mouvement**

Sur 928 participants : 388 personnes sont mutées ; 266 personnes restent sur leur poste ; 274 personnes restent sans poste. 62 postes sont non pourvus, dont 13 de direction et 27 postes de brigades.

### **Départs CAPASH**

Option B : 1 départ, 1 candidat nommé sur une ULIS.

Option D : 5 départs et 8 candidats. 3 personnes ont obtenu des postes à TDR

Option E : 6 départs et 22 candidats dont 4 ont obtenu un poste à TDR

Option F : 4 départs et 7 candidats dont 1 nommé sur poste spécialisé de Maringues (à TDR).

Option G : 1 départ et 7 candidats. La personne a obtenu un poste G sur Issoire.

Psy : 2 départs sur 4 candidats.

Un poste de psychologue scolaire se libère (suite à un changement de département). Il y aura donc un appel à candidature.

Le SNUipp propose de faire partir en formation les collègues à TP qui vont occuper ces postes spécialisés.

Le SNUipp s'interroge sur la procédure : ne faudrait-il pas d'abord postuler sur un poste, puis déterminer ensuite les départs en formation ?

L'EN ASH répond qu'il suit la procédure nationale. D'autre part il relève un problème d'attractivité des postes en EREA (4 postes d'EREA vacants).

Autres postes vacants : 1 poste E à Bourg-Lastic, 2 postes D CLIS de St-Eloy-les-Mines.

Le SNUipp redemande un groupe de travail sur la question des postes spécialisés et des postes en milieu rural. La proposition est retenue.

L'EN ASH propose que les 2 personnes qui sont à TP sur les 2 CLIS de St-Eloy soient interrogées pour partir en formation.

### **Appels à candidature**

Sur le site de la DSDEN vont paraître dès aujourd'hui ou demain la liste des postes faisant l'objet d'un appel à candidature :

- coordinateur REP+ Jean Jaurès ;
- direction 9 classes REP+ Pierre Mendès France ;
- poste délocalisé Jean Laporte à Issoire ;
- soutien linguistique Romain Rolland ;
- enseignant référent de Riom Combrailles ;
- unité d'enseignement hôpital Estaing ;
- classe internationale Clermont Billom Vic ;
- ULIS option C Les Martres de Veyre ;
- ULIS option D collège Baudelaire ;
- ULIS option D collège Henri Pourrat à Ceyrat ;
- ULIS option D collège des Près à Issoire ;
- poste auprès de L'EN ASH (gestion des AESH) ;
- création de 3 postes équivalent temps plein « Plus De Maitres Que De Classes ».

Les enseignants qui occupent déjà des postes PDMQDC vont être interrogés pour savoir s'ils veulent les conserver.

### **Postes de brigades**

Certains postes sont gérés par la circonscription, d'autres par le département.

Clermont Plaine : 2 sur 3 gérés par la DSDEN. L'administration interrogera ces 3 personnes, par ordre de barème, pour savoir quel poste elles préfèrent.

2 postes concernés sur Clermont Ville.

## Calendrier prévisionnel 2<sup>ème</sup> phase du mouvement

- 15-06 : publication de la liste des vœux
- 22-06 : retour des listes de vœux
- 25-06 : groupe de travail sur la 2<sup>ème</sup> phase
- 26-06 : CAPD (validation de la 2<sup>ème</sup> phase)

## Appel à candidature sur AMBERT Henri Pourrat élémentaire (direction)

Les critères retenus par l'IEN étaient la bonne connaissance de l'élémentaire et les compétences d'animateur pédagogique. Une grille de 14 questions a été utilisée pour chacun des 3 entretiens (3<sup>ème</sup> cycle, conseil école-collège, nouveaux programmes...). Un collègue a été écarté car il n'a pas suivi la procédure.

Le SNUipp fait part du sentiment de dévalorisation des collègues de maternelle qui ont postulé et demande que l'administration propose des formations pour ce type de postes.

L'administration répond que ces commissions ont pour objectif d'évaluer l'intérêt des collègues pour le poste sollicité (lecture des textes, connaissances de la fonction,...)

## Questions diverses

### ➤ Temps partiels

Bilan des demandes de temps partiels :

538 demandes soit :

- 104 à 50%,
- 217 à 75%,
- 203 à 80%.

292 demandes de droit ; 246 pour convenances personnelles.

14 demandes de temps partiels massés.

### ➤ Ineats / Exeats

La DASEN ne nous communique pas le nombre d'INEATS. Il sera probablement inférieur à celui de l'an dernier (50). **Les premières annonces auront lieu début juillet.**

Les 3 collègues entrés suite au mouvement complémentaire des permutations informatisées participeront au 2<sup>ème</sup> mouvement avec les mêmes règles que les autres collègues.

Actuellement, il y a 15 surnombres sur le département. Cette situation a permis d'assurer les remplacements, même si cela se complique en cette fin d'année scolaire.

6 promesses d'EXEAT accordées sur 6 demandes.

148 demandes d'INEAT, 101 pour rapprochement de conjoint et 47 pour convenances personnelles. 71 demandes proviennent de l'Allier.

***Si vous avez fait une demande d'INEAT, contactez la section du SNUipp-FSU63.***

### ➤ AESH

Nombre et quotités actuelles : 145 contrats (109 en CDD et 36 en CDI) ; les quotités de travail vont de 50% à 80%.

Aujourd'hui, plus de 850 élèves sont accompagnés. L'administration attend les notifications MDPH pour proposer les contrats (explosion des demandes et décisions tardives). La dotation sera identique à 2014.

Le SNUipp demande la reconnaissance de l'ensemble des missions. C'est le rectorat qui gère la question des contrats AESH.

### ➤ Journée de solidarité :

**L'ensemble des organisations syndicales demande l'abrogation de cette journée.**

La DASEN demande toutefois aux organisations de faire des propositions. Le SNUipp demande que soit laissée aux conseils des maîtres la liberté de choix (dont la 2<sup>ème</sup> journée de pré-rentrée).

### ➤ GIPA : (indemnité de rattrapage du pouvoir d'achat)

Pas de démarche à réaliser par les collègues.  
Elle est versée en une seule fois (sur la paye d'avril)  
Plus d'informations et calculateur sur le site du SNUipp63.

Les élues à la CAPD,  
Régine DUMAS, Lisa DUCROS et Laëtitia POINTU

---

**SNUIPP 63 – Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC – Section du Puy-de-Dôme**

Maison du Peuple , 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72, Fax 04.73.31.76.81

[Snu63@snuipp.fr](mailto:Snu63@snuipp.fr)